

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 11 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 28 mars 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 21
- Votants : 23 (dont 2 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – **Maire**

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène -
FERMEN Claudine - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - DOISY Bernard -
CASPERS Mauricette – CARRE Odilon, **Adjoint**

Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothee - SENEZ Jean-Pierre - LAMBERT Gaston
- PILNIAK Alain - KAPOUN Jean-Jacques – KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand -
- DELCAMBRE Chantal - Monsieur MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain,
DUCATILLION Béatrice – BLANCHARD Perrine **Conseillers**

Absents ayant donné procuration

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame Maryline LUCAS
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Madame AMADEI Corinne

Absents :

Madame MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore - Monsieur GOLA Eric – Madame
LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame Chantal DELCAMBRE

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
AVEC LA CAF DU NORD**

Madame le Maire rappelle que la Convention Territoriale Globale s'analyse comme un outil pertinent destiné à organiser de manière structurée et priorisée l'offre globale de service des Caisses d'Allocations Familiales. Elle favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et optimise les interventions des différents acteurs.

La CTG constitue donc une démarche complète ayant pour objectifs :

- Avoir une vision globale et décloisonnée,
- Fixer un cap commun,
- Adapter son action aux besoins du territoire,
- Faciliter la prise de décision,
- Valoriser les actions,

La CTG permet de partager un projet social de territoire sur des champs d'interventions communs :

- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Accès aux droits,
- Inclusion numérique,
- Animation de la vie sociale,
- Logement,
- Handicap.

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'une convention, sur une période pluriannuelle, entre la CAF du Nord et les communes du territoire de Douaisis Agglo, sans implication de l'EPCI.

Les 4 CTG signées par bassin de vie depuis 2020 sont toutes arrivées à leur terme le 31/12/2024.

Il y a lieu de les renouveler pour 5 ans, à l'échelle des 35 communes du Douaisis.

Il est proposé de renouveler la Convention Territoriale Globale du territoire du Douaisis, du 01/01/2025 au 31/12/2029 et d'autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la gestion de celle-ci.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la gestion de la Convention Territoriale Globale.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Chantal DELCAMBRE.

Delcambre